

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du vendredi 4 avril 2025

Le vendredi 4 avril 2025 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 28 mars 2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, 1^{er} vice-président, Christophe PILCH, 2^e vice-président et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEFTitulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Jean-Pierre SANSEN*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL*CALL* ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Martine CHWICKOObjet : Budget primitif -
Exercice 2025 - Budget
principal M57 (Point 4)RÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU*CAHC* : M. Bernard DELIERS*CALL* : Mme Samia SADOUNESuppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONINombre de titulaires
en exercice :
20Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
1Nombre total de
votants :
17Pouvoirs : Madame Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRETSuppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par Mme Sophie DUBY ; M. Jean-Pierre SANSEN a été suppléé par M. Bertrand LELEU.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 09/04/2025Publication
Le : 09/04/2025Certifié exécutoire
Le : 09/04/2025

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**Objet : Budget primitif – Exercice 2025 – Budget principal M57**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires tenu lors du comité syndical du 6 mars 2025 ;

Considérant qu'Artois Mobilités est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et des transports urbains à l'échelle de l'aire géographique constituée par le territoire de ses membres (CABBALR, CAHC, CALL) ;

Considérant que le budget principal, soumis à la nomenclature comptable M57, retrace les activités non assujetties à la TVA ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire,

Article 1^{er} : APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal M57, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **16 005 299.45 €**
- Section d'investissement : **2 605 185.39 €**

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 10

Contre : 4

Fait et délibéré le 4 avril 2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

